

Date : 27 février 2019

Communiqué de presse

500 euros pour aider les apprentis à financer leur permis de conduire

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs, en contrat d'apprentissage, peuvent bénéficier d'une aide d'un montant de 500 euros pour financer leur permis de conduire (permis B).

Le financement de l'aide et le rôle de France compétences :

L'article 36, de la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018, a confié à France compétences le financement et, en lien avec la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP - Ministère du Travail), le pilotage de cette aide.

France compétences a conclu une convention avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Dans le cadre de cette convention, un montant global destiné à financer l'aide au permis de conduire des apprentis est versé par France compétences.

Dans le cadre de sa mission de gestion du dispositif, l'ASP est chargée ensuite de verser les aides aux centres de formation d'apprentis (CFA).

Les CFA versent in fine l'aide aux apprentis ou, le cas échéant, directement à l'école de conduite. Ils ont également la possibilité de conclure une convention avec l'ASP pour qu'un montant de crédit prévisionnel soit mis à leur disposition afin de verser l'aide aux apprentis.

Pour plus d'informations sur l'aide au financement du permis de conduire, rendez-vous sur le [portail de l'Alternance](#).

Créée par [la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 \(art. 36\)](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Emilia MOLDOVAN

presse@francecompetences.fr / 01 81 69 01 52

Consultez notre site internet directement sur : www.francecompetences.fr